



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC**  
Département politique d'emploi et de rémunération,  
Développement des compétences et égalité professionnelle  
Service des concours, des examens professionnels  
et des projets spécifiques (DHE222).  
Mail : concours@caissedesdepots.fr

## **NOTE D'INFORMATION**

**Objet** : Inscription à l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des Dépôts, organisé au titre de l'année 2027.

Conformément aux dispositions des textes réglementaires rappelées en fin de note, la Caisse des Dépôts organise un examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), au titre de l'année 2027.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 17.

En conséquence, les attaché(e)s d'administration remplissant les conditions et désireux(es) de participer à cet examen sont invité(e)s à formuler leur demande d'inscription selon les modalités précisées au paragraphe IV ci-après.

### **I – Conditions d'admission à concourir**

Peuvent se présenter à l'examen professionnel les attaché(e)s d'administration de l'Etat rattaché(e)s pour leur gestion à la Caisse des dépôts et consignations :

- Placé(e)s dans l'une des positions statutaires suivantes : activité, détachement, mise à disposition ou congé parental ;
- et qui, au plus tard le 31 décembre 2027 :
  - ont accompli en qualité de titulaire au moins 3 ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau,
  - **et** ont atteint au moins le 5ème échelon du grade d'attaché d'administration de l'Etat.

En cas de services antérieurs à faire valoir, il est demandé aux candidats de mettre à jour leur dossier administratif au plus tôt.

### **II – Définition des épreuves :**

L'épreuve orale unique consiste en un entretien avec le jury d'une durée totale de 30 minutes.

L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus de la personne candidate sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par la personne candidate en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel la personne candidate expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'elle a mené ou auquel elle a contribué, les difficultés qu'elle a rencontrées et les enseignements qu'elle en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

- reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle des candidats et candidates sur la base du dossier fourni;
- apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités des candidats et candidates à évoluer dans leur environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attaché(e)s principaux(ales) d'administration.

Au cours de l'entretien, les candidats et candidates peuvent être interrogé(e)s sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel ils/elles sont affecté(e)s.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté, il sert de support pour mener l'entretien.

L'épreuve orale unique est notée de 0 à 20.

### **III – Dossier de candidature :**

Celui-ci se compose de :

- Un formulaire d'inscription ;
- Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (dossier de RAEP).

Ce dossier de RAEP est transmis aux membres de jury en vue de l'épreuve orale, et sert de support au jury pour mener l'entretien.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra impérativement être fourni au service des concours au plus tard à la date de clôture des inscriptions **mercredi 22 avril 2026 (12h00 - heure de Paris)** :

- Soit en le téléchargeant à l'aide des numéros d'inscription et de certificat fournis lors de leur inscription électronique sur le site internet, afin de le verser directement en ligne.  
<https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>
- Soit en l'adressant par voie postale en **recommandé avec avis de réception (cachet de la Poste faisant foi, le cachet étant daté au plus tard du 22 avril 2026)** à l'adresse ci-dessous :

Caisse des dépôts et consignations  
Service des concours, des examens professionnels et des projets spécifiques – DHE222  
17, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris Cedex 13

**Le dossier de RAEP doit obligatoirement être établi sur la base du modèle délivré par le service concours de la Caisse des dépôts et consignations et disponible sur NEXT et sur le site institutionnel de la Caisse des dépôts et consignations.**

**Les dossiers adressés par messagerie ou par voie postale sans respecter l'exigence du recommandé avec avis de réception, incomplets ou envoyés hors délai seront rejetés.**

### **■ Production des pièces justificatives pour les personnes sollicitant un aménagement d'épreuves :**

Conformément aux dispositions du décret du 4 mai 2020, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, sollicitant un aménagement d'épreuve

devront impérativement transmettre au service organisateur, **pour le 22 avril 2026**, un certificat médical, mentionné à l'article 2 dudit décret, établi par un médecin agréé, par tout moyen.

Le certificat médical, dont le modèle sera transmis par le service organisateur, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidates et candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

La liste des médecins agréés établie dans chaque département est disponible auprès de la préfecture. Cette liste peut également être consultée sur le site internet de chaque agence régionale de santé, accessible à partir du portail des agences régionales de santé, à la rubrique « Votre agence régionale de santé » : <https://www.ars.sante.fr>.

### **Modalités de visioconférence pour l'épreuve orale :**

Toute personne candidate résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale d'admission dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024.

La demande écrite doit être adressée au service des concours et des examens professionnels **pour le 22 avril 2026** par voie postale ou par courrier électronique au service des concours : [concours@caissedesdepots.fr](mailto:concours@caissedesdepots.fr)

Ils/elles recevront un message précisant la préparation et le déroulement de l'épreuve orale par visioconférence.

## **IV – Modalités d'inscriptions**

### **a) Par voie électronique sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations :**

<https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/comment-nous-rejoindre/passer-les-concours-pour-devenir-fonctionnaire>

**L'attention des candidates et candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.**

La procédure d'inscription par internet se déroule comme suit :

- Se connecter au service électronique d'inscription et prendre connaissance des éléments informatifs relatifs à l'examen professionnel : cette étape est absolument nécessaire pour mener à bien les suivantes.
- Indiquer ensuite son identité ainsi que les différents renseignements nécessaires à la constitution de son dossier.
- Poursuivre sa demande d'inscription : un écran informatif présente de façon récapitulative les données saisies. Vérifier ces données.
- **Procéder à la validation de son inscription (en bas à droite de l'écran).**

Vous recevez alors un email de confirmation automatique avec vos numéros d'inscription et de certificat d'internaute individuellement attribués. **A cette étape du processus, l'inscription n'est pas finalisée.**

- C'est à partir de cette étape, et uniquement de celle-ci, que les candidats et candidates déposent l'ensemble des éléments constitutifs du dossier d'inscription ainsi que, le cas échéant, leur certificat médical précisant l'aménagement de l'épreuve nécessaire, et leur dossier de RAEP (1,5 Mo maximum).

- Un écran informatif indique la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer son formulaire d'inscription.  
**Cette étape témoigne ainsi de la finalisation de l'inscription.**

Une fois le formulaire d'inscription validé, celui-ci ne pourra plus être modifié mais seulement complété de la ou les pièce(s) jointe(s) manquante(s) jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les dates et heures d'inscription sont fixées comme suit :

Ouverture du serveur et début des inscriptions électroniques	<b>Mercredi 18 mars 2026,</b> à 12 heures (heure de Paris)
Date et heure limite des inscriptions et fermeture du serveur	<b>Mercredi 22 avril 2026,</b> à 12 heures (heure de Paris)

Pour que la candidature par voie électronique soit considérée comme valable, il convient impérativement de procéder à la validation de son inscription sur le service électronique dans le délai de rigueur, soit au plus tard le **mercredi 22 avril 2026** (12h00 - heure de Paris). Attention, il ne sera plus possible de valider son inscription **après 12h00 le mercredi 22 avril 2026**. En vue l'épreuve orale, les candidats et les candidates doivent impérativement déposer le dossier de RAEP au plus tard le **mercredi 22 avril 2026 (12h00 - heure de Paris)**.

**Toute inscription non validée ne sera pas traitée.**

**b) par courrier :**

Dans les cas où il ne serait pas possible de s'inscrire par voie électronique, un dossier de candidature peut être téléchargé :

- a) sur le site internet de la CDC :
- b) <https://www.caissedesdepots.fr/> rubrique: nous rejoindre  
ou sur Next :

[https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pr1\\_43652/les-examens-professionnels-en-detail](https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pr1_43652/les-examens-professionnels-en-detail)

- c) ou obtenu par courrier : la demande est à adresser en recommandé, à partir du **mercredi 18 mars 2026** :

Caisse des dépôts et consignations  
Service des concours, des examens professionnels et des projets spécifiques – DHE222  
17 avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris Cedex 13

Le dossier de candidature dûment complété doit être retourné par voie postale, à l'adresse ci-dessus, impérativement en **recommandé avec avis de réception**, à la date de clôture des inscriptions soit le **mercredi 22 avril 2026**

dernier délai (le cachet de la poste faisant foi).

Passé ce délai, aucune demande de dossier de candidature ne sera acceptée.

**Les dossiers adressés par messagerie ou par voie postale sans respecter l'exigence du recommandé avec avis de réception, incomplets ou envoyés hors délai seront rejetés.**

## **Le dossier de RAEP seul ne constitue pas un dossier de candidature.**

### **V – Informations complémentaires**

■ **Suivi de votre inscription électronique** : Une Foire Aux Questions est annexée à cette note.

■ **Dates des épreuves** :

L'épreuve orale d'admission se déroule à Paris à **partir du lundi 15 juin 2026**.  
**Ces dates sont prévisionnelles.**

Le tirage au sort a défini comme ordre de passage des candidates et candidats la lettre « J » qui détermine le point de départ de l'ordre de passage.

- **ENVOI DES DOCUMENTS - IMPORTANT**

L'envoi de tous les documents (convocations, relevés de notes) s'effectuera désormais systématiquement par voie dématérialisée.

Ces documents seront disponibles dans l'espace sécurisé des candidates et candidats. Il leur appartient de conserver ces informations et de veiller à télécharger et imprimer l'ensemble des courriers qui leur seront adressés dans cet espace sécurisé.

Le numéro d'inscription et le numéro de certificat d'internaute attribués lors de l'inscription seront nécessaires afin d'accéder et de télécharger les documents dans cet espace.

La convocation devra être, de préférence imprimée et présentée, sous format papier, le jour des épreuves lors du contrôle d'identité.

A défaut, la convocation pourra être dématérialisée et être présentée sur smartphone, le jour des épreuves lors du contrôle d'identité.

Seuls les candidates et candidats ne bénéficiant pas d'une adresse mail recevront ces pièces par voie postale.

■ **Nécessité d'informer le service des concours en cas de désistement** :

- L'attention est attirée sur l'engagement que représente l'acte d'inscription. Avant toute inscription, vous devez vous assurer, sauf évènement majeur, de la faisabilité de vous présenter à l'épreuve orale qui nécessite un investissement en termes de préparation et donc de son incidence en termes d'engagement.
- En cas de renoncement, merci d'informer au plus vite le service des concours afin de lui permettre d'optimiser l'organisation des oraux.
- Les renoncements quelques jours avant votre entretien, n'ayant vocation qu'à concerner des urgences majeures, doivent faire l'objet d'une alerte par mail au service des concours, qui en informera le jury.

■ **Préparation à l'épreuve** :

Des formations sont organisées pour permettre aux agents de se préparer aux concours et examens professionnels. Cette offre est présentée sur le portail formation « Form&vous » : [https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1\\_20817/se-preparer-aux-concours-et-examens-professionnels](https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_20817/se-preparer-aux-concours-et-examens-professionnels)

■ La composition du jury est fixée par un arrêté pris par le Directeur général de la CDC.

■ Les candidates et candidats sont invités à prendre connaissance des rapports de jury et/ou recommandations des sessions antérieures disponibles sur les sites

- Next : [https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1\\_20817/se-preparer-aux-concours-et-examens-professionnels](https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_20817/se-preparer-aux-concours-et-examens-professionnels)
- Internet de la CDC : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre/examen-professionnel-categorie-c>

### **Dispositions réglementaires :**

- Arrêté du 26 février 2026 autorisant au titre de l'année 2027, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au sein de la Caisse des Dépôts et ses visas

## F.A.Q.

Question : Suis-je éligible pour m'inscrire ?

Réponse : Pour savoir si vous remplissez les conditions pour vous présenter à un des examens professionnels organisés par la Caisse des dépôts, consultez le tableau détaillant les conditions requises pour chaque examen : [https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pr1\\_43652/les-examens-professionnels-en-detail](https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pr1_43652/les-examens-professionnels-en-detail)

Question : Je me suis inscrit **et j'ai renseigné une adresse mail**. Que va-t-il se passer ?

Réponse : Vous allez recevoir un message récapitulatif de votre inscription.

Question : A quoi sert le numéro d'inscription ? → exemple : 2014-SA-8-8009

Réponse : Ce numéro identifie votre candidature et vous sera utile pour accéder à l'espace candidat.

Question : A quoi sert le numéro de certificat ? → exemple : 0123%67

Réponse : Ce numéro est nécessaire pour suivre votre dossier et vous sera utile pour accéder à l'espace candidat.

Question : Je souhaiterais connaître **l'état d'avancement de mon dossier**. Quelle est la procédure ?

Réponse : Se connecter sur le site internet de la CDC : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>  
Sélectionner la rubrique : [Suivi du dossier de candidature OU ajout d'un dossier RAEP](#)

Question : Comment remplir la zone « votre numéro de **certificat** » pour suivre mon dossier ?

Réponse : Prendre note de votre numéro d'inscription et de votre numéro de certificat et remplir comme suit (les tirets ou – ne sont pas à saisir) puis cliquer sur « OK »

**CONCOURS & EXAMENS PROFESSIONNELS  
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS**

**SUIVI DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE  
AUX CONCOURS ET EXAMENS**

**Veillez indiquer vos références**

Année \* 2025  
Grade \* SACE  
No session \* 1  
No dossier \* 8002

Votre numéro de certificat \* .....

Captcha: 3 7 J T Q A 37JTQA

Question : Je viens d'insérer la pièce justificative demandée (ex. certificat médical). Je reçois un mail m'indiquant que « Pièce justificative **manquante** ». Est-ce normal ?

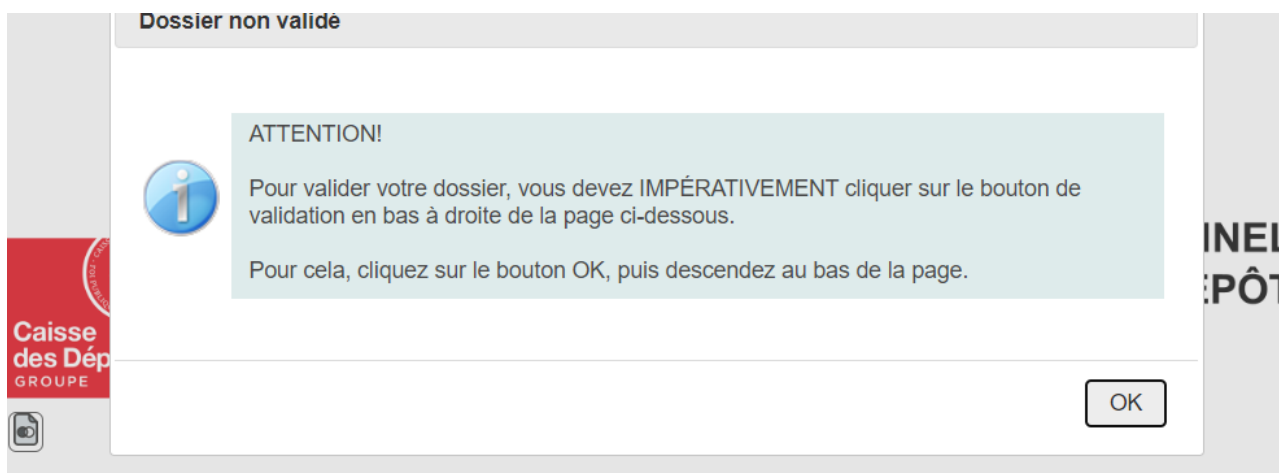
Réponse : Deux raisons à cette situation :

1/ Les traitements informatiques ne sont pas effectués en temps réel mais en différé. Le service des concours aura accès à votre dossier un jour après votre insertion.

2/ Tant que le service des concours n'a pas validé votre inscription, la pièce jointe sera indiquée « manquante ».

Question : Comment savoir si j'ai bien mené à bien mon inscription ?

Réponse : En tant que candidat il vous revient impérativement d'avoir validé l'étape suivante « **JE VALIDE** » signifiée en vert ci-après :



Une fois cette étape validée par vos soins, vous devez voir apparaître la fenêtre suivante :



Question : A quel moment mon inscription sera-t-elle validée par le service des concours ?

Réponse : La validation de votre dossier, par le service des concours, interviendra dans les jours qui suivent sa réception, SOUS RESERVE que vous ayez validé votre demande d'inscription au préalable. Si votre dossier est validé, son statut, une fois traité par le service des concours, sera « Admis à concourir ». Si votre dossier n'a pas été validé par vos soins sous le délai imparti, vous ne pourrez pas être admis à concourir.

Question : Où puis-je télécharger mes documents (convocations, relevés de notes) ?

Réponse : vous devez vous connecter à votre espace candidat à l'aide de votre numéro d'inscription (exemple : 2014-SA-8-8009) et de votre numéro de certificat (exemple : 0123%67). Vous pouvez visualiser vos documents après avoir cliqué sur le lien « Vous avez du courrier »



## CONCOURS & EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS



### SUIVI DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE AUX CONCOURS ET EXAMENS

#### Veillez indiquer vos références

Année \* 2025

Grade \* SACE

No session \* 1

No dossier \* 8002

Votre numéro de certificat \* .....

Captcha: 37 J T Q A

**Conseil :** Le service des concours vous recommande de ne pas procéder à votre inscription via internet la veille ou le jour de la clôture des inscriptions.